

Mesures catégorielles 2024 Réunion du 5 juin 2024

Ce mercredi 5 juin 2024, les organisations syndicales étaient conviées par SRHC à une réunion au sujet des mesures catégorielles 2024.

Les trois principales thématiques étaient :

- ✓ la mise à jour et la modification de la circulaire unique sur l'IFSE,
- ✓ les mesures catégorielles propres aux ASC,
- ✓ la prime JOP.

Tout d'abord sur la forme, pour la **CGT**, les documents ont été transmis assez tard et en parallèle de cela une communication de la DRH-MD présentait déjà les mesures pour la filière administrative sans même que nous ayons pu échanger à ce sujet !

Pour la **CGT**, nous mettons ce manque de coordination sur le compte de la maladresse, étant donné que communiquer les documents le plus en amont possible n'a jamais généré de grand dysfonctionnement dans les échanges entre les organisations syndicales et SRHC. Il s'agit donc d'une réticence infondée si jamais cette transmission tardive était volontaire.

Rebasage IFSE :

L'augmentation des socles IFSE pour certaines filières est guidée par une volonté d'harmonisation interministérielle des socles de ces mêmes filières pour SRHC. Il ne s'agit en rien d'une mesure liée au pouvoir d'achat mais bien à un acte de gestion pour faire correspondre les IFSE entre eux.

Ces mesures sont applicables depuis le 1er janvier 2024 :

Conservateur du patrimoine	29 bénéficiaires	les socles sont augmentés de : 4.300 € pour le groupe 3 7.000 € pour le groupe 2 8.000 € pour le groupe 1
Contrôleur aérien de la circulation	68 bénéficiaires	les socles sont augmentés entre plus 1.900 € à plus 744 €

Ces mesures sont applicables depuis le 1er juin 2024

Assistant du service social et conseiller technique	476 bénéficiaires	+ 1.200 € d'augmentation en administration centrale comme en service déconcentré
Attaché d'administration de l'État	2.014 bénéficiaires	+ 2.300 € d'augmentation sur l'ensemble des groupes en administration centrale comme en service déconcentré
Secrétaire administratif	5.043 bénéficiaires	+ 900 € d'augmentation sur l'ensemble des groupes en administration centrale comment en service déconcentré
Adjoint administratif	4.600 Seules trois familles sont concernées par une mesure de convergence : achat- finance- RH	0 €

augmentations des socles en montant brut annuel

Revalorisation de l'IFSE des adjoints dans la filière « Achat - Finances - RH » de 300€/brut/an quel que soit le Groupe IFSE

Pour la **CGT** comme pour d'autres organisations syndicales, il est inconcevable **qu'aucune augmentation de socle** ne soit prévue pour la population des fonctionnaires les moins bien payés de notre ministère. Nous demandons donc à SRHC de travailler sur une mesure en faveur du pouvoir d'achat.

Filière technique :

Des augmentations de socle du même ordre que celles présentées pour la filière administrative sont envisagées pour le mois d'octobre 2024 toujours au titre des mesures catégorielles de 2024 :

- ✓ le rebasage IFSE des ICD et des TSEF de la filière nucléaire,
- ✓ le rebasage IFSE des ICD et des TSEF de la filière numérique (TIC élargi),
- ✓ le rebasage de l'ensemble de la filière technique.

Pour la **CGT**, alors que la GPEC est supposée être au cœur de toutes les politiques RH, nous notons que l'identification de certaines filières en tension ne donne pas particulièrement lieu à une traduction de hausse de socle IFSE.

Contractuel spécialité numérique :

Pour les ASC des métiers numériques, soit environ 650 agents, le plafond des points attribué au titre des revalorisations n'est plus triennal mais annuel.

Cette revalorisation est désormais portée à 23 points/an maximum pour les catégories A, la contrainte étant de respecter l'enveloppe budgétaire globale.

Toutefois, SRHC a bien précisé que cette revalorisation n'est garantie que pendant la durée d'affectation dans ce périmètre.

Elle s'accompagne également de restriction :

La fin de recrutement d'ASC de fonctionnaires et ouvriers d'état démissionnaires ainsi que les militaires dont le renouvellement du contrat serait souhaité par l'administration et pas de révision si démission ou non renouvellement sur l'année en cours.

Pour la **CGT**, cela reprend notre revendication de revalorisation annuelle. Cela devrait pourtant pouvoir se faire sur l'ensemble des filières y compris en divisant par 3 les montants plafond existant, cela va de pair avec une volonté de fidélisation des agents. Le déplafonnement des salaires au moment du recrutement est également évoqué pour la filière numérique.

Pour les **ICT**, une étude est actuellement en cours pour présenter des contrats ASC déplafonnés. Cela concerne environ 600 agents de la DGA et du SIAé.

La **CGT** trouve dommage que le timing ne permette pas de présenter de potentiel nouveau contrat aux ICT qui doivent actuellement signer leur avenant dans le cadre de l'adossement à la nouvelle convention collective de la métallurgie. Cette double proposition avait pu être présentée pour les décrets 49 pour un même nombre d'agents.

Prime Jeux olympiques de Paris :

Environ 1.300 agents seraient concernés par cette prime.

La prime prévoit trois seuils :

- ✓ 500€
- ✓ 1.000€
- ✓ 1.500 €

Les conditions concernent les agents publics mobilisés dans la préparation et le déroulement des jeux ainsi que ceux exposés à une activité par des changements et des organisations de service qui seraient directement liées aux Jeux Olympiques.

Cet impact direct pourrait se traduire de manière objective par des congés non pris ; entendre ici des congés que les supérieurs hiérarchiques n'auraient pu valider pour nécessiter de service le refus faisant foi pour l'attribution de la prime.

Conclusion :

Très peu de surprises, au titre de cette réunion SRHC nous a confirmé qu'aucun organisme interministériel ne s'intéressait à l'harmonisation du RIFSEEP. Ceci démontre à quel point la Fonction Publique, à travers la DGAFP, met en place des politiques RH qu'elle s'attache à simplement faire vivre dans les différents ministères et s'appuie au petit bonheur la chance essentiellement sur les directions RH de chaque ministère.

Pour la **CGT**, au-delà des organisations statutaires ou salariales que nous pouvons parfois refuser et contre proposer, nous nous indignons du fait qu'il n'y ait aucun RETEX et ce de manière assez permanente, coté administration, une simple analyse budgétaire permet de définir si oui ou non la mesure est pertinente.

Cette réunion a également été l'occasion de demander qu'une politique et des leviers de pouvoir d'achat soient activés en faveur des adjoints administratifs et plus généralement des catégories C puisque l'absence de rebasage des socles IFSE donne lieu à certaines incompréhensions dans les services. Pas sûrs que les RH délocalisés soient en mesure d'expliquer les mesures catégorielles 2024.

On voit une fois de plus la limite de ces politiques salariales qui ne répondent qu'à des objectifs plus qu'aux besoins des agents.

La **CGT** revendique toujours :

- L'augmentation du nombre de transfert prime/point,
- La suppression du RIFSEEP et l'attribution à minima iso budget d'une augmentation générale des salaires,
- Le dégel du point d'indice, un vrai déroulement de carrière,
- La remise en place de bordereaux et la fin des abattements de zone,
- La généralisation des revalorisations annuelles des ASC pour l'ensemble des spécialités.

Délégation CGT : Yvan VARELA et Bastien LABORDE BALEN

Montreuil, le 10 juin 2024



263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
01 55 82 89 16 - trav-etat@cgt.fr
FB : FNTE- CGT Fédération Nationale des Travailleurs de l'État